



# Profina

## La Garantie 360°

### 1 AGRÉMENT ADMINISTRATIF

Tous les investissements réalisés par les SNC qui composent l'opération bénéficient de l'agrément de plein droit, conformément aux dispositions définies au 3 de l'article 217 undecies III du CGI. Profina est agréée par les autorités depuis 04/03/2016 sous le numéro MDOM 2016-75-008.

### 2 ASSURANCE RC PRO

Nous sommes assurés (RC PRO) auprès de la Compagnie MMA ENTREPRISES depuis 2005 pour tous les risques liés aux erreurs de montage.

### 3 COMITÉ DE VALIDATION

Avant tout financement, une sélection très stricte des locataires est effectuée (recherche historique zéro contentieux) qui garantit que les locataires sont bien disposés à respecter leur engagement. Seuls les dossiers répondant à nos critères et présentant toutes les garanties requises sont financés.

### 4 MUTUALISATION DU RISQUE

Le risque fiscal porté par chaque investisseur est mutualisé :

- Par la répartition des souscriptions des investisseurs dans 6 SNC composant l'opération.
- Par la pluralité et la diversité géographique des locataires composant chaque SNC.

### 5 NON RESPONSABILITÉ DES ASSOCIÉS-INVESTISSEURS

Afin de limiter la responsabilité financière des associés des SNC, les organismes financiers acceptent de limiter leur recours à la mise en jeu exclusive des garanties fournies par le locataire.

La renonciation à recours vis-à-vis des associés de la SNC permet de dégager ceux-ci de toute responsabilité en cas de défaillance du locataire de la SNC.

### 6 ASSURANCE LOCATAIRE

Obligation pour le locataire de souscrire une assurance tous risques sur tous les matériels ; son non-respect entraîne la résiliation anticipée du contrat et d'une relocation du matériel. La société COFAG assure le suivi de ces obligations annuellement.

### 7 EXPLOITATION 2021

Nous garantissons la réalisation du programme d'investissement au 31 décembre de l'année en cours. Au cas exceptionnel, où le programme n'aurait pu être réalisé, nous nous engageons à rembourser les investisseurs du montant de l'apport correspondant à l'opération non réalisée.

### 8 GESTION LOCATIVE

Pour éviter le risque de requalification, COFAG s'engage pendant toute la durée de l'investissement à ce que le locataire respecte ses obligations. COFAG est une société de gestion présente dans tous les départements et territoires d'outre-mer. Composée de plus de 20 salariés, COFAG a géré depuis l'origine plus de 2 Milliards d'euros d'actifs.

### 9 AUTONOMIE FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS DE PORTAGE

Les besoins de trésorerie nécessaires à la gestion administrative, juridique, comptable et financière des SNC sont provisionnés en année 1 sur le compte bancaire de chacune des SNC. Cette provision versée par cinquième chaque année à la société COFAG, gérante des SNC, permet de garantir la pérennité de la gestion de la SNC jusqu'à son terme.

### 10 ENGAGEMENT DE SORTIE

Au terme de la location des investissements, les SNC sont dissoutes par la société COFAG.

### 11 ASSISTANCE JURIDIQUE

Dans tous les cas de demande d'information ou de procédure contentieuse avec l'administration fiscale, nous vous assistons, à nos frais, en préparant vos réponses avec le concours des meilleurs spécialistes de la fiscalité en loi Girardin.

### 12 CAPITAL GARANTI

Afin d'investir en toute sérénité, Profina garantit votre capital investi.

## La Garantie Premium

### La Garantie 360°



### 13 RENDEMENT ET BONNE FIN FISCALE GARANTIS

Profina a souscrit à une assurance externe qui offre une garantie de bonne fin fiscale couvrant entièrement l'investissement ainsi que le rendement.